AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C1083**
FR0004163111-FS0570

12 juillet 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**GENFIT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2023, la société Tang Capital Partners, LP[1] (4747 Executive Dr., Suite 210, San Diego, CA 92121, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2023, le seuil de 5% du capital de la société GENFIT et détenir 2 450 404 actions GENFIT[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,69% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GENFIT sur le marché.

_____

[1] Gérée par la société Tang Capital Management, LLC, son « *general partner* », contrôlée par M. Kevin Tang.
[2] Dont 1 207 220 ADR GENFIT.
[3] Sur la base d'un capital composé de 49 834 983 actions représentant 52 237 448 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.